



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/539

S/17391

9 août 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 35 de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 9 août 1985, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration faite le 2 août 1985 par M. Mochtar Kusumaatmadja, ministre des affaires étrangères de la République indonésienne, au sujet de l'état d'urgence en Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par
intérim,

(Signé) S. WIRVONO

* A/40/150.

ANNEXE

Déclaration faite le 2 août 1985 par le Ministre indonésien des affaires étrangères au sujet de l'évolution de la situation en Afrique du Sud

Les derniers événements survenus en Afrique du Sud ont montré une nouvelle fois que le recours à la force et les autres mesures arbitraires dont use le régime de Pretoria se soldent par des centaines de morts parmi la population noire majoritaire. Par ces mesures visant à réduire au silence ceux qui luttent contre le système d'apartheid et qui ont abouti à la proclamation d'un état d'urgence dans 36 circonscriptions, puis à l'arrestation arbitraire de 1 273 personnes, dont 200 combattants de la liberté, le régime sud-africain a montré qu'il n'entendait aucunement résoudre le conflit par des moyens pacifiques. Contre la volonté de l'opinion, désormais internationale, ce régime persiste même dans son refus d'abandonner une politique d'apartheid incompatible avec les principes humanitaires et la justice.

Les derniers événements confirment par ailleurs que certains pays occidentaux qui faisaient jusqu'alors preuve de tolérance vis-à-vis de la politique de Pretoria se montrent plus clairvoyants et commencent à adopter une attitude davantage conforme à celle de la grande majorité de la communauté internationale, pour qui l'apartheid est un objet d'abomination. La position des Etats qui ont depuis longtemps condamné sans équivoque la politique raciale du Gouvernement sud-africain, s'en est trouvée naturellement renforcée.

L'Indonésie condamne fermement les actions du régime sud-africain et exige l'annulation immédiate de l'état d'urgence. Nous invitons la communauté internationale à prendre, de façon concertée, des mesures concrètes en vue d'appliquer les sanctions économiques volontaires et de respecter l'embargo sur les articles militaires, jusqu'à ce que l'apartheid soit aboli et que la population noire majoritaire d'Afrique du Sud soit assurée de jouir des mêmes droits que la population blanche et de vivre pacifiquement à ses côtés.

